



Des **CSE**  
de **SNCF Réseau**

**Hors-Série N°2**

### **Qu'est-ce que le CSE ?**

Le Gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Economique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23/09/17. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, le CHSCT et le CE.

Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- Gérer les **réclamations individuelles et collectives**.
- Traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**.
- Être informés et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à l'**emploi**, présentés par l'entreprise.

### **SOMMAIRE**

Vos permanents au CSE DIRECTIONS TECHNIQUES et Vos représentants Syndicaux au CSE Directions Techniques.....	2
Les élus et les représentants locaux au CSE Directions Techniques.....	3 à 5
Vos Représentants de Proximités (RPX) au CSE Directions Techniques	6
Les membres CSSCT au CSE Directions Techniques .....	7
Les membres aux commissions du CSE DT.....	8 à 13
Comment adhérer ?.....	14

## **DIRECTIONS TECHNIQUES**

# **HORS SÉRIE**

## **Spécial**

### **Vos représentants UNSA-Ferroviaire**

### **Vos membres de Commissions**

## VOS PERMANENTS AU CSE DIRECTIONS TECHNIQUES



STUNER FRÉDÉRIC  
SECRETAIRE



LAURENT CHRISTOPHE  
SECRETAIRE ADJOINT



HENNION SÉBASTIEN  
PRESIDENT DES ASC



TINANT ALAIN  
TRESORIER

## VOS REPRESENTANTS SYNDICAUX AU CSE DIRECTIONS TECHNIQUES



RORATO ALEXANDRE  
TITULAIRE



BOUDIN ROLAND  
REPLACANT SYNDICAL 1



POITEVIN JEAN-PIERRE  
REPLACANT SYNDICAL 2

Le représentant syndical au CSE est le mandataire de son organisation syndicale et a pour mission de faire connaître aux membres du CSE le point de vue et la position de celle-ci. Il se différencie du délégué syndical car sa mission ne consiste pas à revendiquer et à négocier.

## VOS REPRESENTANTS AU CSE DIRECTIONS TECHNIQUES



ARSAC ISABELLE

ÉLUE SUPPLÉANTE  
COLLÈGE CADRE

**AP CLERMONT**



AUBERT RODOLPHE

ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE

**PRI RENNES**



BERNARD DOMINIQUE

ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE CADRE

**PRI NANTES**



BESSON NICOLAS

ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE MAITRISE

**PRI LIMOGES**



BLANC CARINE

AUTRES MISSIONS

**DGII DMOE POP**



BOUDIN ROLAND

AUTRES MISSIONS

**DGII DSI**



BRICHLER VINCENT

AUTRES MISSIONS

**PRI STRASBOURG**



CARON-BURKHARDT  
FABIENNE

ÉLUE TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE

**AP NANTES-RENNES**



CHENET JEROME

AUTRES MISSIONS

**PRI METZ**



DARDAINE KARINE

ÉLUE TITULAIRE  
COLLÈGE MAITRISE

**PRI METZ**



DELLERY THOMAS

ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE CADRE

**DGII OA**



DENERF ERIC

ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE CADRE

**PRI BORDEAUX**



DESBOIS CEDRIC

ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE CADRE

**DGII SF**



DOUENCE DOMINIQUE

AUTRES MISSIONS

**AP PACA**



DUPONT ISABELLE

ÉLUE SUPPLÉANTE  
COLLÈGE CADRE

**DGII EDN PARIS**



FAOUZI KARIM

AUTRES MISSIONS

**DGOP PI TI ARTES**



FLECHET MATHIEU  
AUTRES MISSIONS  
**PRI LYON**



GARDAN GUY NOEL  
AUTRES MISSIONS  
**PRI TOURS**



GERONIMUS MARC  
ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE MAITRISE  
**PRI AMIENS**



GERVAL LAURENT  
ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**PRI CHAMPERY**



HENNION SÉBASTIEN  
ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**PRI LILLE**



HOLUIGUE STEPHANE  
AUTRES MISSIONS  
**PRI BORDEAUX**



JUIF MAELLE  
ÉLUE SUPPLÉANTE  
COLLÈGE MAITRISE  
**PRI DIJON**



LANDORMY JANIK  
ÉLUE SUPPLÉANTE  
COLLÈGE CADRE  
**AP ROUEN**



LAURENT CHRISTOPHE  
ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**PRI DIJON**



LE VEN YANN  
ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**DGII DSI**



LEJEUNE FELIX  
ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE MAITRISE  
**DGII OA**



LEVOIR CELINE  
ÉLUE SUPPLÉANTE  
COLLÈGE CADRE  
**PRI CLERMONT**



LOEUILLET SANDRINE  
ÉLUE SUPPLÉANTE  
COLLÈGE MAITRISE  
**DGOP EDN PARIS**



LOISEL CAROLE  
ÉLUE TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**DZI ATL BORDEAUX**



LONDAITZBEHERE DAVID  
ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE MAITRISE  
**PRI METZ**



LORY DAVID  
ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE EXÉCUTION  
**DGII ST OUEN**



MALLARD FRANCK  
AUTRES MISSIONS  
**PRI TOURS**



MENAY FRANCK  
ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**DGII SF**



MESSAGER MARTIAL  
ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE EXÉCUTION  
**PRI LIMOGES**



MOLLET LUCIE  
ÉLUE SUPPLÉANTE  
COLLÈGE CADRE  
**PRI REIMS**





**PEREZ SANDRINE**  
ÉLUE TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**DZI NEN METZ**



**POITEVIN JEAN-PIERRE**  
AUTRES MISSIONS  
**DGII SF**



**PONNELLE BASTIEN**  
AUTRES MISSIONS  
**PRI DIJON**



**POWEZKA STEPHANE**  
ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE CADRE  
**DGST EDN PARIS**



**PREVOST MARIE-AGNES**  
ÉLUE TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**DGOP EDN PARIS**



**REY MARY ESTELLE**  
ÉLUE TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**PRI LYON**



**RORATO ALEXANDRE**  
AUTRES MISSIONS  
**PRI MONTPELLIER**



**ROUGIER CEDRIC**  
AUTRES MISSIONS  
**PRI CHAMBERY**



**ROUSSEAU JEREMY**  
ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE MAITRISE  
**PRI TOURS**



**ROUSTAN FABIEN**  
ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE CADRE  
**DZI SE LYON**



**ROWDO CHRISTOPHE**  
AUTRES MISSIONS  
**DGEX DIR PE SS**



**SCHMIT AMELIA**  
ÉLUE TITULAIRE  
COLLÈGE MAITRISE  
**AP ORLEANS**



**STUNER FRÉDÉRIC**  
ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**PRI METZ**



**TACK CHRISTIAN**  
ÉLU SUPPLÉANT  
COLLÈGE CADRE  
**PRI LILLE**

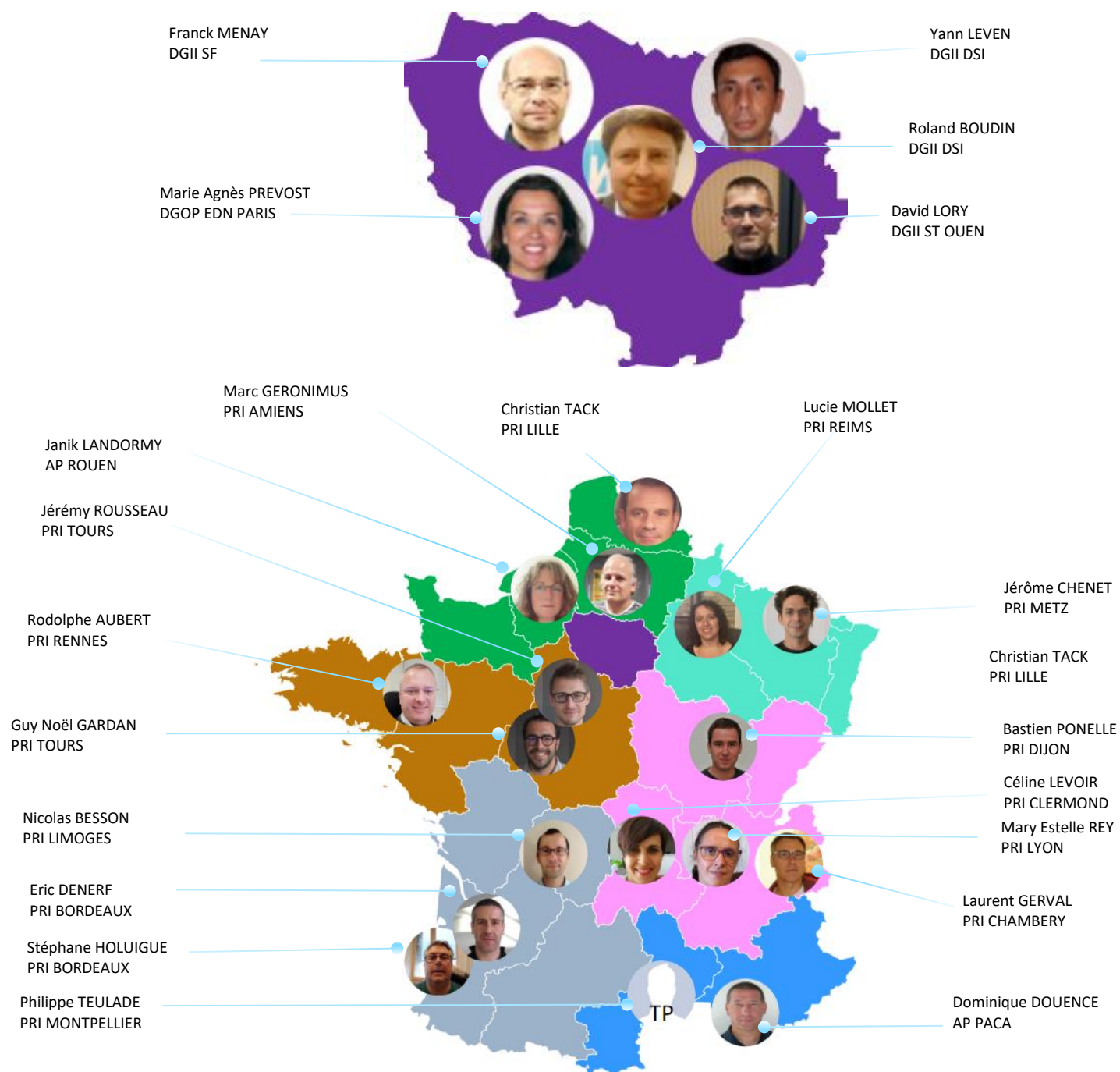


**TEULADE PHILIPPE**  
AUTRES MISSIONS  
**PRI MONTPELLIER**



**TINANT ALAIN**  
ÉLU TITULAIRE  
COLLÈGE CADRE  
**PRI MONTPELLIER**

## VOS REPRESENTANTS DE PROXIMITES (RPX) AU CSE DIRECTIONS TECHNIQUES



Les attributions définies par l'accord, si elles comportent celles en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, peuvent donc très bien être élargies à d'autres domaines. Il est prévu qu'en plus, les représentants de proximité auront pour attribution :

- de prévenir les situations de harcèlement moral et sexuel, les risques psycho-sociaux (RPS),
- d'identifier les causes d'épuisement professionnel par le stress ou l'ennui,
- de traiter les réclamations individuelles ou collectives des agents par l'outil RIC,
- d'analyser les risques professionnels : visites trimestrielles, Inspections Communes Préalables (ICP), Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER),
- de recueillir des propositions au sein du collectif et de préconiser des améliorations dans l'organisation du travail du site,
- de recommander des actions de nature à améliorer la qualité de vie au travail du personnel,
- d'améliorer la communication et le dialogue interne & de promouvoir la reconnaissance au travail.



Président



Référent

## LES MEMBRES CSSCT AU CSE DIRECTIONS TECHNIQUES



**KEZACO**

C'est l'employeur (ou son représentant) qui préside la CSSCT.

Ses membres sont désignés par le CSE, parmi les membres du comité. Cette décision prend la forme d'une résolution adoptée à la majorité des membres présents. La commission comprend au minimum 3 élus du CSE.

La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) est un organe du Comité Social et Economique (CSE) se voyant confier tout ou partie des attributions jusqu'ici dévolues au CHSCT. Cette commission a donc pour objectifs principaux, par délégation du CSE, de veiller à la protection de la sécurité et de la santé des salariés et de contribuer à améliorer leurs conditions de travail.

Elle a vocation à préparer les réunions et les délibérations du CSE sur les questions de SSCT.

Elle dispose, par l'intermédiaire de ses membres, du droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes et de danger grave et imminent.

La CSSCT ne peut fonctionner qu'avec l'appui des Représentants de Proximité (RPX).

## LES MEMBRES AUX COMMISSIONS DU CSE DT



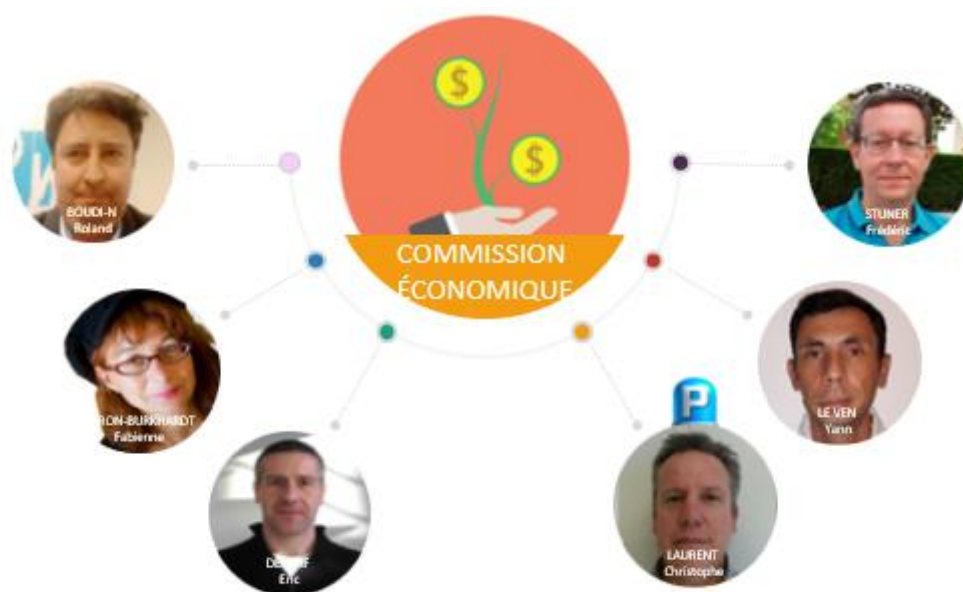
La commission Activités Sociales et Culturelles est en charge, comme son nom l'indique, des activités Sociales et Culturelles.

Elle se réunit pour élaborer la politique du CSE dans le cadre des budgets alloués, et veille à la bonne exécution du programme.



La commission établit le budget annuel, veille à son respect et donne son avis sur le bilan annuel du CSE. La présidence est assurée par une autre organisation syndicale.





La commission se réunit en cas de nécessité pour examiner la vie économique de l'entreprise. Elle intervient lorsque les projets ont une incidence sur l'avenir économique de l'entreprise.

La commission économique analyse les nouveaux outils mis en œuvre et les réformes comme Nouvel 'R.



La commission égalité professionnelle analyse les données du bilan social et veille au respect de l'égalité Femme/Homme dans le travail.



La commission harcèlement s'assure que l'employeur met en place toutes les mesures qui s'imposent pour lutter contre le harcèlement moral et sexuel. Carole LOISEL est également Référente en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes sur notre périmètre, comme prévu par la loi.



La commission Emploi Formation est en charge de l'examen des données fournies par l'entreprise. Chaque année, elle rend son avis sur le bilan formation et sur le plan de formation de l'année suivante.



La commission des marchés vérifie que les marchés passés par le CSE le sont dans les conditions prévues.



La commission Logement suit l'attribution aux agents et l'utilisation des fonds destinés à l'amélioration du parc locatif. La présidence est assurée par une autre organisation syndicale.

## LES DELEGUES DES COMMISSIONS NOTATIONS DU CSE DT

### Les titulaires Collège Cadre



### Les suppléants Collège Cadre



### Les titulaires Collège Maitrise





## Les suppléants Collège Maitrise



## Le collège Exécution

### Le titulaire



### Le Suppléant



Les notations correspondent au processus annuel de promotion des agents sur trois axes possibles définis par l'actuelle grille des salaires au Cadre Permanent (CP) : en qualification, en niveau et en position de rémunération. Les contractuels CDI-PS25 sont assujettis à un autre dispositif : leur promotion en qualification, niveau ou position se traduit par le biais de majorations individuelles de salaire.

L'exercice de notation débute fin janvier par la remise des listings et se conclut par les réunions entre la direction et les délégués de commission mi-mars. Une Notation d'Aptitude Complémentaire (NAC) a lieu en Octobre-Novembre afin de gérer les vacances de poste sans attendre le nouvel exercice.

# Vous souhaitez adhérer à l'UNSA ?

Votre participation est essentielle pour donner du poids à vos élus pour vous représenter.

## En tant qu'adhérent

**Vous ne paierez qu'un tiers !**

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant.

Exemple : je cotise 100 €, je déclare cette somme sur ma déclaration d'impôt, je bénéficie d'une réduction de mon montant imposable de 66 €. Cela me coûte finalement 34 € pour une année. Si je ne suis pas imposable, je suis remboursée de 66 €.

**Vous recevrez, gratuitement :**

- Le journal mensuel « Le Mag ».
- L'agenda UNSA-Ferroviaire à chaque fin d'année.
- Les informations « spécial adhérent » vous donnant très rapidement des informations importantes sur la position de l'UNSA-Ferroviaire à travers les différents dossiers d'actualité ou des informations plus confidentielles qui ne seront pas distribuées à tous les agents.

**Vous bénéficierez de plus de l'appui de l'UNSA-Ferroviaire dans la défense de vos intérêts personnels et professionnels au travers :**

- Des différentes rencontres avec l'Entreprise (commission de notation, réunions de CSE, CSSCT, Prud'hommes, ...).
- D'un accès à diverses réductions avec notre partenaire PROWEB CE. *La cotisation syndicale UNSA-Ferroviaire tient compte de la contribution financière d'adhésion à PROWEB CE.*
- Une assistance juridique au niveau régional ; une protection juridique au niveau national (incluse dans la cotisation utilisable sous conditions).
- Des services à l'adhérent de type Wonderbox, ...

**Si vous désirez vous investir, vous pouvez :**

- Bénéficier de formations, de stages pris en charge par l'UNSA-Ferroviaire.
- Assister à des réunions spécifiques à votre métier.
- Participer à l'Assemblée Générale de votre Union Régionale.
- Vous inscrire pour des mandats syndicaux, dans des groupes de travail, des commissions.

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : [csedt@unsa-ferroviaire.org](mailto:csedt@unsa-ferroviaire.org)

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org/com/page/1467>

## J'adhère à l'UNSA !

**CONTRACTUELS** | **Efficace** | **Service public**  
**EXPERTISE** | **Savoir-faire** | **Corrières**  
**Hot-Line Juridique** | **Autonome** | **STATUT**  
METIERS | Filières | Syndicat de services

*A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !*

Nom: .....

Prénom: .....

Direction: .....

Adresse Pro: .....

Collège: .....

Tél: .....

Mail: .....

Fédération UNSA-Ferroviaire  
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS  
 Tél: 01 53 21 81 80 . [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

## INFORMATIONS PRATIQUES

**UNSA Ferroviaire**

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis

[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

[www.unsa-ferroviaire.org](http://www.unsa-ferroviaire.org)